

Traité de coopération en matière de brevets (PCT) Comité de coopération technique

Trentième session
Genève, 8 – 12 mai 2017

RESUME PRESENTE PAR LE PRESIDENT

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA SESSION

1. M. John Sandage, vice-directeur général de l'OMPI, a ouvert la session et souhaité la bienvenue aux participants au nom du Directeur général de l'OMPI. M. Michael Richardson (OMPI) a assuré le secrétariat du comité.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ELECTION D'UN PRESIDENT ET DE DEUX VICE-PRESIDENTS

2. Le comité a élu à l'unanimité M. Maximiliano Santa Cruz (Chili) président et M. Victor Portelli (Australie) vice-président pour la session. Il n'y a pas eu de candidature pour le poste de deuxième vice-président.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. Le comité a adopté l'ordre du jour proposé dans le document PCT/CTC/30/1 Prov.2.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : AVIS A DONNER A L'ASSEMBLEE DE L'UNION DU PCT CONCERNANT LA PROPOSITION DE NOMINATION DE L'OFFICE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE DES PHILIPPINES EN QUALITE D'ADMINISTRATION CHARGEE DE LA RECHERCHE INTERNATIONALE ET D'ADMINISTRATION CHARGEE DE L'EXAMEN PRELIMINAIRE INTERNATIONAL SELON LE PCT

4. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document PCT/CTC/30/2 Rev.
5. La délégation des Philippines a présenté la demande de l'Office de la propriété intellectuelle des Philippines (IPOP HL) à la nomination en qualité d'administration chargée de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international selon le PCT.
6. Les délégations de l'Australie et du Japon ont présenté respectivement les rapports d'évaluation d'IP Australia et de l'Office des brevets du Japon, reproduits dans les appendices 2 et 3 de l'annexe du document PCT/CTC/30/2 et établis conformément à la recommandation contenue dans l'Accord de principe adopté par l'Assemblée de l'Union du PCT en 2014, invitant tout office candidat "à demander l'assistance d'une ou plusieurs administrations internationales existantes avant de soumettre une candidature formelle, afin de déterminer plus précisément dans quelle mesure il remplit les critères".
7. La délégation de l'Office européen des brevets (OEB) a confirmé que l'OEB a entamé des discussions avec l'IPOP HL pour que cet office ait accès à EPOQUEN et. L'accès à EPOQUEN et avait été donné le 3 mai 2017 et une formation serait dispensée dans les mois à venir. La délégation a également précisé qu'elle était convenue de mettre en œuvre un accord bilatéral relatif à la procédure accélérée d'examen des demandes selon le PCT (PPH) dans les mois suivants.
8. Le comité est convenu à l'unanimité de recommander à l'Assemblée de l'Union du PCT que l'Office de la propriété intellectuelle des Philippines soit nommé en qualité d'administration chargée de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international selon le PCT.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : AVIS A DONNER A L'ASSEMBLEE DE L'UNION DU PCT CONCERNANT LES PROPOSITIONS DE PROLONGATION DE LA NOMINATION DES ADMINISTRATIONS CHARGÉES DE LA RECHERCHE INTERNATIONALE ET DE L'EXAMEN PRELIMINAIRE INTERNATIONAL SELON LE PCT

9. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents PCT/CTC/30/3 à 24.
10. Le comité est convenu à l'unanimité de recommander à l'Assemblée de l'Union du PCT la prolongation du mandat de tous les offices nationaux et de toutes les organisations intergouvernementales agissant actuellement en qualité d'administrations chargées de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international selon le PCT.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : ACCORD TYPE ENTRE UN OFFICE ET LE BUREAU INTERNATIONAL EN CE QUI CONCERNE SES FONCTIONS EN QUALITE D'ADMINISTRATION CHARGEE DE LA RECHERCHE INTERNATIONALE ET D'ADMINISTRATION CHARGEE DE L'EXAMEN PRELIMINAIRE INTERNATIONAL

11. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document PCT/CTC/30/25.

12. Le comité a approuvé la version révisée du projet d'accord type figurant à l'annexe du document PCT/CTC/30/25 comme base pour l'établissement des accords visés aux articles 16.3) et 32.3) concernant les fonctions d'un office ou d'une organisation en qualité d'administration chargée de la recherche internationale et d'administration chargée de l'examen préliminaire international avec effet à compter du 1^{er} janvier 2018.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : RESUME PRESENTE PAR LE PRESIDENT

13. Le comité a pris note du présent résumé, établi sous la responsabilité du président, et est convenu de le transmettre à l'Assemblée de l'Union du PCT pour attester de l'avis donné au titre des points 4 et 5 de l'ordre du jour.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : CLOTURE DE LA SESSION

14. Le président a prononcé la clôture de la session le 11 mai 2017.

[Fin du document]